

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 14 avril, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le vendredi 8 avril 2022, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 22

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,
Monsieur Bruno POIGNANT, Monsieur Christophe ARZANO, Madame
Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie
PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Jean-Antoine GALLEGO, Monsieur Didier SALAÛN, Madame
Valérie RODD, Monsieur Laurent TUIL, Madame Sandra CARVALHO,
Madame Anne-Sophie DUGUAY, Madame Rosa SAADI, Monsieur
Stefano TEILLET, Madame Sandrine LALANNE, Monsieur Robin
ONGHENA, Monsieur Pascal MAINGE, Monsieur Augustin KUNGA,
Madame Djedjiga ISSAD, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

Mme Sylvie ROBY à Mme Véronique CHEVILLARD.
M. Etienne RENAULT à Mme Sandrine LALANNE.
Mme Armelle CASSE à M. Charles ASLANGUL.
Mme Chrystel DERAY à M. Rodolphe CAMBRESY.
M. Didier KHOURY à M. Jean-Antoine GALLEGO.
M. Julien PARFOND à M. Laurent TUIL.
Mme Marilyne LANTRAIN à Mme Djedjiga ISSAD.

Absents excusés :

Mme BROCARD Nicole.

Absents :

M. GODARD Serge, M. BRAYARD Thierry, M. PINEL Vincent.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine Gallego

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif aux marchés publics,

Vu la décision du Maire n° L-20190070 en date du 28 mars 2019 relative à la passation d'un marché d'impression numérique et reprographie de documents,

Vu l'accord-cadre de service relatif à l'impression numérique et reprographie de documents notifié le 2 avril 2019 conclu pour une durée de 4 ans avec la société DEMAILLE GROUPE SPRINT dont le siège social se situe 33 Quai Jean-Baptiste Clément, ALFORTVILLE (94140)

Vu le projet d'avenant n°1,

Vu l'avis de la Commission n°5 « Marché, Développement économique, Emploi, Communication, Commerces, Artisanat et TPE » du 5 avril 2022.

Considérant qu'en cours d'exécution du marché d'impression numérique et reprographie de documents, il est apparu nécessaire d'augmenter le montant maximum annuel,

Considérant qu'afin de prendre acte de cette modification, il est nécessaire de conclure un avenant portant sur l'augmentation du montant maximum annuel de 55 000€ HT à 60 000€ HT,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal d'approuver le projet d'avenant n°1 du marché d'impression numérique et reprographie de documents et d'autoriser le Maire à le signer,

Après en avoir délibéré, et par 29 voix pour

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°1 ci-annexé à l'accord-cadre de services relatif à l'impression numérique et reprographie de documents, conclu avec la société DEMAILLE GROUPE SPRINT dont le siège social se situe 33 Quai Jean-Baptiste Clément, ALFORTVILLE (94140) pour un montant maximal annuel de 60 000€ HT, soit une augmentation de 9%.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant avec la société DEMAILLE GROUPE SPRINT dès que la présente délibération sera exécutoire.

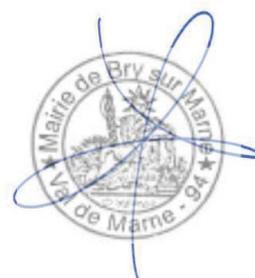
ARTICLE 3 : DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2022 et reconduits jusqu'au terme du marché aux chapitre et article correspondants.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 15 avril 2022

Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS
AVENANT N° 1

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Nom de l'organisme : Mairie de Bry sur Marne

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances Monsieur Frédéric RAVIER, Directeur Général des Services

Ordonnateur : Monsieur Charles ASLANGUL, Maire de Bry-sur-Marne

Comptable assignataire des paiements : Madame Marie-Christine VILAINE, Trésorière Principale de Nogent-sur-Marne

B - Identification du titulaire du marché public

Nom commercial et dénomination sociale : DEMAILLE GROUPE SPRINT

Adresse : 33 Quai Jean Baptiste Clément 94140 ALFORTVILLE

Courriel : appelsdoffres@demaille.fr

Numéro de téléphone : 01 43 53 87 00

Numéro de SIRET : 303 753 404 00233

Code APE : 82.19Z

Numéro de TVA intracommunautaire : FR29 303 753 404

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public :**

Impression numérique et reprographie de documents

■ **Date de la notification du marché public :**12/04/2019.....

■ **Durée d'exécution du marché public :**12.....mois ou jours.

■ **Montant initial du marché public :**

- Taux de la TVA :20%.....
- Montant HT :55 000€.....
- Montant TTC :66 000€.....

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Augmentation du montant maximum annuel lié notamment à la récente ouverture d'un théâtre municipal nécessitant l'impression d'un volume supplémentaire de documentation.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : ...20%.....
- Montant HT : ...5 000€.....
- Montant TTC : ...6 000€.....
- % d'écart introduit par l'avenant :9%.....

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : ...20%.....
- Montant HT : 60 000€.....
- Montant TTC : 72 000€.....

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
RAD Foad Président du groupe SPRINT		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)